

Plan de mobilisation des parties prenantes

16/08/2021

Subvention du CEPF #110389

Association SOPTOM et partenaires (ASE, Parc TSP, DREDD)

Intitulé du projet

« Un avenir pour les tortues radiées (*Astrochelis radiata*) saisies à Madagascar: renforcement de population, évaluation et implications des communautés »

Commune d'Efoetse Parc de TSP

Sud Ouest Madagascar

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire.
la SOPTOM (Station d'Observation des Tortues et de leurs milieux)
2. Intitulé de la subvention. Un avenir pour les tortues radiées (*Astrochelis radiata*) saisies à Madagascar: renforcement de population, évaluation et implications des communautés
3. Numéro de subvention. #110389
4. Montant de la subvention (en USD). 71.780 \$US
5. Dates proposées pour la subvention. 01/09/2021
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : Madagascar
7. Date de préparation de ce document : 12/08/2021

8. Introduction:

Le retour à la nature dans des zones favorables et sécurisées des tortues radiées (*Astrochelis radiata*) issues de saisie de douane est aujourd'hui fait partie est une stratégie de conservation qui non seulement répondre à un besoin pratique mais à un besoin de conservation des populations dans la nature. En effet des actions de réhabilitation et de translocation des tortues dans la nature est un moyen efficace de renforcer les populations qui ont été décimées tout en permettant d'éviter la surpopulation des tortues détenues dans les centre de récupération. Mais avant que de telles actions soient généralisées il est essentiel de leur efficacité et de fournir des lignes directrices méthodologiques.

C'est pourquoi ce projet mené par la SOPTOM (en partenariat avec l'ASE) consiste à réaliser une augmentation d'une population naturelle de tortues radiées grâce à la réhabilitation de 500 tortues saisies. Ce projet se veut expérimental avec un objectif obtenu un retour d'expérience solide sur lequel pourra se baser de futures actions similaires. Ce projet est aujourd'hui porté par le gouvernement malgache, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), et sous la supervision administrative de la Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD). Le projet présente dans le cadre de cette demande de subvention est issu d'un long travail que l'association SOPTOM mène main de la main avec ses partenaires depuis plusieurs années. Les concertations menées aboutissent aujourd'hui à la concrétisation de ce projet.

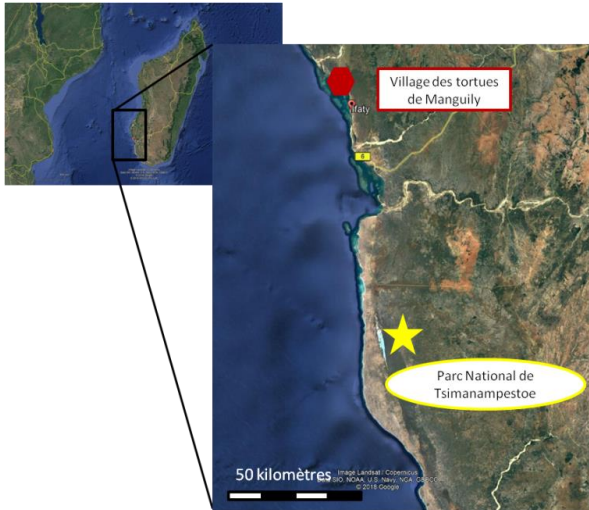
En amont du projet il a été essentiel de :

- 1- permettre l'accueil dans les meilleurs conditions des tortues saisies par le gouvernement malgache ;
- 2- préparer et sélectionner un pool d'individu candidats à être relâché dans la nature
- 3- sélectionner du site de relâché et concevoir les modalités et méthodologie de relâché en concertation avec la DREDD ;

Cette phase amont a permis de minimiser au maximum les risques inhérents à une telle opération :

- Faible survie des individus relâchés
- Risque de contamination de la population de tortues résidentes.
- Risque de braconnage sur le site
- Non acceptation sociale de la part de la communauté locale

En accord avec les parties prenantes, le site où aura lieu le projet a ainsi été identifié selon les différents facteurs de risques. Il se situe dans la zone tampon du Parc de Tsimanampesotse (TSP), sur la commune d'Efoetse. Ce site est situé à environ une centaine de kilomètres du site de recueil des tortues du village de Mangily.



Localisation du village des tortues et du Parc de TSP



Vu aérienne de la zone de relâché choisie

9. **Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes:** Si le bénéficiaire a déjà entrepris des activités, notamment en matière de communication des informations et/ou de consultation publique, fournissez les détails suivants:

- Type d'informations communiquées, sous quelle forme (par ex. oralement, brochure, rapports, posters, radio, etc.) et mode de diffusion;
- Les lieux et dates des éventuelles réunions réalisées à ce jour;
- Les particuliers, groupes et/ou organisations qui ont été consultés;
- Les principales questions abordées et les principaux problèmes soulevés;
- La réponse du bénéficiaire aux questions abordées, notamment d'éventuels engagements ou actions de suivi;
- Le processus entrepris pour documenter ces activités et transmettre des rapports aux parties prenantes.

De nombreuses réunions de concertation avec la DREDD et les acteurs impliqués. Nombreux échanges mails et téléphoniques

- Réunions suite aux deux saisies record...
- Réunions de concertation en septembre 2019 avec la DREDD en la personne de Soary. Il a été abordé la question de la méthodologie optimale de relâché choisie (période de relâchés, enclos d'acclimatation, taille, surveillance, facteur de risques)
- Réunions et visite du site du projet avec Mr Serge, directeur du Parc National de TSP mi septembre 2019 sur la commune d'Efoetse. Il y a été discuté de l'engagement des membres (rangers) du parc National dans le bon déroulé du projet.
- Une réunion en septembre 2019 a permis enfin de s'accorder sur les différentes modalités du projet et le rôle de chacun de chacune de partie prenante.

Suite a ces réunions de terrain, un premier projet de translocation-réhabilitation a été élaboré puis validé par la DREDD, et le National Park de TSP ;

Une lettre de soutien a enfin été rédigée par la DREDD dans ce sens.

10. Parties prenantes du projet: Cette section devra faire la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes qui:

- Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes; et
- Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet (figurent parmi les exemples de parties prenantes potentielles les communautés affectées, les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités gouvernementales. Parmi les parties prenantes peuvent aussi figurer des responsables politiques, des entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des organismes sociaux et environnementaux nationaux du secteur public et les médias).

Sont directement impliqués dans le projet :

- DREDD Tuléar / ministère en charge de l'Environnement
- ASE
- Madagascar National Parks

Sont concernés par le projet :

- Les communautés locales / villageois d'Efoetse
- Les partenaires de la SOPTOM (Air Madagascar, BCG)
- L'université de Tuléar

11. Programme de mobilisation des parties prenantes: Cette section devra résumer l'objectif et les buts du programme. Décrivez brièvement les informations qui seront communiquées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Journaux, posters, radio, télévision
- Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
- Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.

L'objectif du programme est d'assurer la survie des tortues saisie en milieu naturel tout renforçant la population résidente de tortues. Ce programme de translocation-renforcement est une aubaine pour mettre en place un programme de sensibilisation des communautés locales.

Différents support pédagogiques permettront de réaliser des animations auprès des enfants dans les différentes écoles localisées autour du site.

- Il s'agira pour le plus jeune public (<10 ans) de créer du lien émotionnel avec la biodiversité qui les entoure et les tortues. Ceci via des activités très ludique comme des jeux faisant appel aux différents sens (l'odorat, le touché etc.). Ces jeux permettront de découvrir les multiples facettes de la biologie étonnantes des reptiles.

- Pour le jeune public plus âgé (10-15 ans) il s'agira de faire mieux comprendre la place et le rôle de la biodiversité dans les services écosystémiques. Le rôle de l'espèce en tant qu'ingénieur de l'écosystème serait largement mis en avant. Faire comprendre les différentes menaces qui pèsent sur ces espèces et les moyens de sauver « leur » patrimoine naturelle. Il sera important de travailler avec les

enseignants et dans la cadre des programmes scolaires la tortue radiée pourraient être un outil interdisciplinaire où les différentes matières enseigné pourront trouver leur place.

- Les enfants seront invités à créer leur propres poster, faire des exposés.

Ces supports dont la conception viendrait des enfants serviront à sensibiliser le public adulte.

Des vernissages, des rencontres ou porte ouvertes dans les écoles seront destiner à sensibiliser l'ensemble de la communauté et ce par les biais des enfants.

Des brochures présentant l'espèce son rôle dans l'écologie de la forêt seront réalisé au court de ce programme.

Toutes actions médiatiques sera développée selon les opportunités (émission radio, journaux etc.)

12. Méthodes de consultation: Cette section devra décrire les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique;
- Méthodes participatives et
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Chaque partie prenante sera contactée dans un premier temps de façon individuelle. Des réunions de concertation auront pour objectif de finaliser et entériner les échanges suivant les décisions prises par le programme. Lors de la première phase du projet (acclimatation et relâché) ; des réunions permettront d'informer l'ensemble des usagers sur le projet en court.

Un part importante de l'évaluation du programme sera dédié à l'impact social du projet.

Des questionnaires visant à évaluer la perception de l'espèce par les différents usagers du territoire seront mis en place. Les enquêtes seront réalisées par écrit ou par oral selon les auditeurs. Plus globalement cette enquête vise à évaluer l'appropriation du projet par l'ensemble de la communauté. Réaliser tout au long du projet, elle servira à mesurer son l'impact en terme de perceptions et des pratiques autour de la biodiversité. Ces enquêtes serviront de base pour créer une discussion autour du projet. Des réunions public visant à restituer le ressentie des usagers seront réalisées. Au préalable, les chefs de village ou communauté seront bien entendus consultés en privé.

13. Autres activités de mobilisation : Cette section devra décrire toutes les autres activités de mobilisation qui seront entreprises, notamment les processus participatifs, la prise de décisions conjointes et/ou les partenariats entrepris avec les communautés locales, les ONG ou d'autres parties prenantes au projet. On pourra par exemple citer dans cette section les programmes de partage des bénéfices, les initiatives de développement communautaire, les programmes de réinstallation des populations et de développement et/ou les programmes de formation et de microfinance.

Le projet est conduit par les associations SOPTOM – ASE, et est placé sous l'autorité de la DREDD de Tuléar et du directeur MNP du Parc de TSP. Chacune de ses structures souhaitent adresser une double

priorité : la préservation des tortues et la pérennisation de cette action par l'implication des populations locales.

Ainsi, un soin particulier est apporté aux échanges amont avec les autorités locales administratives et traditionnelles afin de bien partager les enjeux de cette opération et bien comprendre les attentes de chaque acteur du projet. Concernant les populations locales, il est attendu une contribution dans la surveillance de l'enclos. Les villageois sont prêts à s'impliquer et attendent en contrepartie de mieux connaître les tortues pour en valoriser la présence lors de l'accueil de visiteurs (touristes malgaches ou étrangers) et ponctuellement de l'emploi (notamment lors de la construction de l'enclos). Ceci a été validé par l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet.

Plusieurs écoles (notamment écoles ABC Domino) feront l'objet d'interventions pédagogiques permettant à la fois de partager les enjeux de conservation de la tortue avec les jeunes générations mais aussi de faire émerger des vocation de guides naturalistes ou agents.

14. **Calendrier** : Cette section devra présenter un calendrier indiquant les dates et les lieux où différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des consultations, des communications et des partenariats seront menés, et la date à laquelle ces activités seront intégrées dans la conception du projet.

Calendrier prévisionnel (dates approximatives en raison des vols Air Madagascar) :

- 01-05 mai 2020 : Consultation et mobilisation des acteurs partenaires (DREDD et ASE), Tuléar, Madagascar.
- 05-10 mai 2020 : Réunion avec la direction du parc national de TSP ainsi que les gardes. Ceci en vue de la mobilisation de la communauté pour la création de l'enclos d'acclimatation. Rencontre du chef de la communauté de la commune de d'Efoeste pour lui préciser les tenants et les aboutissants du projet. Il sera discuté de la date de relâcher des tortues dans l'enclos et des différentes modalités concernant l'organisation de la fête des tortues auprès de la communauté locale.
- 05-10. mai 2020 : Réunion et concertation autour de la création de l'enclos avec les employés du village.

15. **Ressources et responsabilités** : Cette section devra indiquer quels personnels et quelles ressources seront consacrés à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Qui au sein de l'équipe de projet sera chargé de réaliser ces activités ? Quel budget a été alloué à ces activités ?

Les présidents des associations SOPTOM (Antoine Cadi) et ASE (Mr Gilbert) s'emploieront à garantir, comme depuis la naissance de l'idée de ce projet, la mobilisation des parties prenante. Le Volontaire solidarité International (VSI) sera chargé de prendre le relais sur place une fois le démarrage des activités. Il n'y a pas eut de budget précis alloué à cette activité. Le budget sera intégré dans le budget salaire dédié à personnes impliquées dans le projet.

16. **Mécanisme de résolution des différents** : Tous les projets qui déclenchent une clause sauvegarde doivent proposer aux communautés locales et aux autres parties prenantes un moyen de formuler des doléances auprès de l'organisation en charge de la mise en œuvre du projet, de l'équipe régionale de mise en œuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF.

- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'organisation bénéficiaire.

Dr Antoine Cadi
antoinecadi@gmail.com
+33 (0) 621631800

Les coordonnées du VSI et de l'étudiant malgache seront diffusées localement pour faciliter les relations.

- Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'équipe régionale de mise en œuvre du CEPF (RIT).

A compléter

- L'email du Directeur Exécutif du CEPF : cepfexecutive@conservation.org
- La section doit contenir une déclaration décrivant comment vous informerez les parties prenantes des objectifs du projet et de l'existence du mécanisme de réclamation (par exemple, affiches, panneaux d'affichage, avis publics, annonces publiques, utilisation des langues locales).

Nous favoriserons les échanges oraux auprès de cette population dont peu de représentants en responsabilités sont en capacité de lire. Réunions publiques et avec les autorités.

- Le texte suivant devra être inclus dans tout mécanisme de règlement des doléances : "*Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmise à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Les responsables du projet communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org.*"

En suivant les indications qui précèdent, décrivez le mécanisme de doléances que vous mettrez en place.

Le VSI et l'étudiant malgache seront présents sur place en permanence, ils logeront à proximité du village et rencontreront chaque jour les villageois.

Les personnels du Parc de TSP sont également présents sur place et disponibles pour toute doléance de la part des villageois.

17. Suivi et reporting : Cette section devra décrire tous les plans visant à associer les parties prenantes au projet (notamment les communautés affectées) ou des tiers indépendants au suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation. Décrivez comment et quand les rapports sur les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées ainsi que, plus largement, à l'ensemble des groupes de parties prenantes.

Les principales étapes du projet feront à la fois l'objet de rapports scientifiques et techniques à destination du CEPF et des autorités locales. Un soin particulier sera également apporté au partage de ces informations avec les populations locales lors d'interventions publiques permettant à la fois de partager les résultats des suivis scientifiques et de recueillir les questions des villageois, leurs attentes etc. pour y répondre attentivement.